



**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**PROCÈS-VERBAL**

**95<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 22 AOÛT 2007**

**DATE** : Le 22 août 2007  
**HEURE** : 17 h  
**LIEU** : Maison du citoyen, salle des comités, 2<sup>e</sup> étage, 25, rue Laurier

**PRÉSENCES :**

**Membres**

M<sup>me</sup> Denise Laferrière, présidente, conseillère, district de Hull (n<sup>o</sup> 8)  
M. Simon Racine, vice-président, conseiller, district de Limbour (n<sup>o</sup> 9)  
M. Yoland Charrette, citoyen  
M<sup>me</sup> Frédérique Moulin, citoyenne  
M. Jean-Marc Purenne, citoyen  
M<sup>me</sup> Nicole Robitaille-Carrière, citoyenne  
M. Nick Xenos, citoyen

**Ressources-internes**

M<sup>me</sup> Jovette Babin, coord en urbanisme, sect. de Masson-Angers et de Buckingham  
M<sup>me</sup> Nathalie Gingras, coordonnatrice en urbanisme, secteur d'Aylmer  
M<sup>me</sup> Caroline Jean, coordonnatrice en urbanisme, secteur de Hull  
M<sup>me</sup> Rachel Laflamme, coordonnatrice en urbanisme, secteur de Gatineau  
M. Marco Pilon, conseiller en architecture, secteur de Hull  
M<sup>me</sup> Maria Sahagun, analyse en architecture et en urbanisme, secteur de Gatineau  
M. Craig Labossière, agent de bâtiment  
M. Eric Boutet, directeur adjoint, Module urbanisme et développement durable

**Secrétaire**

M<sup>me</sup> Rachel Laflamme agit à titre de secrétaire, en l'absence de Ghislain Deschênes.

**ABSENCES :**

**Membres**

M. Luc Angers, conseiller, district des Promenades (n<sup>o</sup> 11)  
M. Richard Bégin, citoyen

**Ressources internes**

M<sup>me</sup> Manon Bélanger, chargée à la réglementation  
M. Stéphane Drolet, analyste en architecture et urbanisme, secteur de Gatineau  
M. Gilbert Gagnon, responsable à la réglementation  
M<sup>me</sup> Catherine Marchand, directrice, Module urbanisme et aménagement durable  
M<sup>me</sup> Denise Martin, coordonnatrice / transport  
M<sup>me</sup> Liliane Moreau, chef de division, secteur d'Aylmer

**DISTRIBUTION :** Aux membres du CCU, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENTE**

\_\_\_\_\_  
**SECRÉTAIRE**

**1. Constatation des présences et ouverture de la réunion**

La présidente constate l'atteinte du quorum et ouvre l'assemblée à 17 h 40.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté.

- 1) Constatation des présences et ouverture de la réunion
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2007
- 4) Signature du procès-verbal de la séance du 18 juin 2007
- 5) Suivi du procès-verbal de la séance du 18 juin 2007
- 6) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2007
- 7) Signature du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2007
- 8) Suivi du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2007 - Dérogation mineure – 240, chemin de la Savane
- 9) Date de la prochaine assemblée
- 10) Envoi des documents du CCU sans papier
- 11) Adoption d'un règlement - Garderie de 39 enfants - 184, rue Mutchmore
- 12) Modification du règlement de zonage – Habitations unifamiliales dans les zones H-124-061, H-14-064 et H-14-077
- 13) Modification PIIA - Prolongement de la rue Gabriel-Lacasse
- 14) PIIA – Village Riviera – 2199, rue Saint-Louis
- 15) Période de questions des citoyennes et citoyens
- 16) PIIA – Phase 6D – Projet résidentiel Manoir Lavigne
- 17) PIIA – Ouverture de rue – Boulevards des Grives et du Plateau
- 18) PIIA – Carrefour du Versant Ouest
- 19) PIIA – 228, boulevard Saint-Joseph
- 20) PIIA – 173 – 177, boulevard Saint-Joseph
- 21) PIIA – 180, boulevard Saint-Joseph
- 22) PIIA – 224, rue Montcalm
- 23) PIIA – 150, chemin Rivermead
- 24) PIIA – 120, rue Joseph
- 25) PIIA – 348, avenue de Buckingham
- 26) PIIA – 318, rue Main
- 27) PIIA – 333, rue Notre-Dame
- 28) Dérogation mineure et PIIA – 191, rue Brian
- 29) PIIA – 20, rue Madaire
- 30) PIIA – 72, rue Deschênes
- 31) PIIA – 338, rue Mondoux
- 32) PIIA – 374, rue Laviolette
- 33) PIIA – 41, rue Charlevoix
- 34) Travaux – Site du patrimoine – 180, rue James-Murry
- 35) Travaux – Site du patrimoine – 163, promenade du Portage
- 36) Usage conditionnel visant l'aménagement d'un logement additionnel – 24, rue des Salins
- 37) Usage conditionnel visant l'aménagement d'un logement additionnel – 417, rue de Sainte-Maxime
- 38) Dérogations mineures – Phases de développement 30, 31, 32 et 34 du projet résidentiel « Le Plateau »
- 39) Dérogation mineure – 26, rue Boucher
- 40) Dérogation mineure – 115-, rue Isabelle
- 41) Dérogation mineure – 40, rue Dumas
- 42) Dérogation mineure – 135, boulevard du Plateau
- 43) Dérogation mineure – 1171, rue Jacques-Cartier
- 44) Dérogation mineure – 171, chemin de Chambord
- 45) Varia

46) Dépôt de document - Pétition sur l'espace vert situé sur la rue Bélanger entre l'église Saint-Grégoire-de-Naziance et la cour de l'école Saint-Michel – secteur de Buckingham

47) Levée de la séance

**3. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2007**

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2007 est approuvé.

**4. Signature du procès-verbal de la séance du 18 juin 2007**

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2007 est signé par la présidente.

**5. Suivi du procès-verbal de la séance du 18 juin 2007**

Aucun commentaire.

**6. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2007**

Le procès-verbal de la séance du 16 juillet est approuvé.

**7. Signature du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2007**

Le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2007 est signé par la présidente.

**8. Suivi du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2007**

**8.1 Dérogation mineure -240, chemin de la Savane (suivi séance du 11 juin 2007)**

Mme Rachel Laflamme, coordonnatrice en urbanisme du secteur Gatineau, présente certaines explications sur l'analyse du dossier et le suivi qui sera effectué.

**9. Date de la prochaine assemblée**

On rappelle que la prochaine séance du CCU se tiendra le 17 septembre 2007.

**10. CCU sans papier**

M. Eric Boutet, directeur adjoint au Module d'urbanisme et développement durable, informe les membres que les séances du CCU seront éventuellement tenues sans papier; les documents seront transmis sous format électronique tel que c'est présentement le cas pour d'autres comités et commissions de la Ville de Gatineau. Le fonctionnement, les formations et autres détails seront présentés en septembre par M. Ghislain Deschênes, secrétaire des comités.

- 11. Adoption d'un règlement autorisant l'installation d'une garderie de 39 enfants et réduisant la bande gazonnée requise entre un bâtiment et une aire de stationnement de 1m à 0,75m, permettant l'aménagement des cases de stationnement à la ligne de terrain et permettant l'aménagement d'un stationnement ayant des cases l'une derrière l'autre — 184, rue Mutchmore – district électoral de Saint-Raymond-Vanier**

**R-CCU-2007-08-22 / 205**

Que ce comité recommande au conseil d'accepter l'adoption d'un règlement autorisant l'usage garderie au 184, rue Mutchmore et réduisant la bande gazonnée requise entre un bâtiment et une aire de stationnement de 1m à 0,75m, permettant l'aménagement des cases de stationnement à la ligne de terrain et permettant l'aménagement d'un stationnement ayant des cases l'une derrière l'autre.

**ADOPTÉE**

- 12. Modification du règlement de zonage 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but d'augmenter le rapport espace bâti/terrain pour les habitations unifamiliales isolées, jumelées et contiguës dans les zones H-14-061, H-14-064 et H-14-077 et corriger la largeur minimale du mur avant pour un bâtiment multifamilial jumelé dans la zone H-14-064 – district électoral de Deschênes**

**R-CCU-2007-08-22 / 206**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver la modification du règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à augmenter le rapport espace bâti/terrain pour les habitations unifamiliales isolées, jumelées et contiguës dans les zones H-14-061, H-14-064 et H-14-077 et à corriger la largeur minimale du mur avant pour un bâtiment multifamilial jumelé dans la zone H-14-064.

**ADOPTÉE**

- 13. Modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale ouverture de rue pour le prolongement de la rue Gabriel-Lacasse afin de permettre l'aménagement d'un chemin d'accès utilitaire et le déplacement de la zone humide – Prolongement de la rue Gabriel-Lacasse – district électoral de Val-Tétreau**

**R-CCU-2007-08-22 / 207**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver la modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale de type ouverture de rue pour le prolongement de la rue Gabriel-Lacasse afin de permettre l'aménagement d'un chemin d'accès utilitaire et le déplacement de la zone humide au nord du projet.

**ADOPTÉE**

- 14. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, projet intégré pour personnes âgées - Village Riviera comportant 221 logements – 2199, rue Saint-Louis - district électoral de Limbour**

**R-CCU-2007-08-22 / 208**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le but de permettre la réalisation du projet intégré pour personnes âgées « Village Riviera » comportant 221 logements. Le projet est illustré aux documents suivants :

- Plan concept, préparé par le Service d'urbanisme, le 20 juillet 2007;
- Plan d'implantation et d'intégration architecturale préparé par Marcel Landry, le 28 juin 2007;
- Élévations architecturales proposées, préparées par Marcel Landry, le 8 août 2007.

## ADOPTÉE

### 15. Période de questions des citoyennes et citoyens

Arrivée de Mme Trottier, M. Huard, Mme Bernard et M. Delorme

Différents commentaires sont présentés par Mme Trottier concernant l'asphaltage de la cour avant de certaines propriétés situées sur les rues Laval et Hôtel-de-Ville et ce, à l'encontre de la réglementation.

Des explications sont présentées par M. Delorme sur le projet de mise en opération de la Radio-Enfants par l'installation éventuelle d'une antenne de transmission de 70 pieds de hauteur sur un terrain localisé en bordure de l'autoroute 50.

La problématique liée aux délais requis pour le traitement d'une demande de modification au zonage visant à autoriser l'installation de l'antenne sur le site prévu est soulevée et les requérants demandent à ce que le dossier soit traité de façon urgente.

### 16. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, projet de développement, pour modifier la phase 6D pour le projet résidentiel Manoir Lavigne situé au sud du chemin Antoine-Boucher et à l'est du chemin Klock – district électoral de Lucerne

#### R-CCU-2007-08-22 / 209

Que ce comité recommande au conseil d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale, projet de développement, visant la modification de la phase 6D pour le projet résidentiel Manoir Lavigne situé au sud du chemin Antoine-Boucher et à l'est du chemin Klock.

## ADOPTÉE

### 17. Plan d'implantation et d'intégration architecturale ouverture de rue pour permettre la construction d'un projet commercial intégré et dérogation mineure au règlement de zonage visant à permettre l'utilisation d'un matériau de classe 2 sur une façade adjacente à une rue et à ne pas exiger une voie de circulation destinée aux véhicules d'incendie autour de chaque bâtiment principal – Zone C-13-011 – Intersection des boulevards des Grives et du Plateau – district électoral de Val-Tétreau

#### R-CCU-2007-08-22 / 210

Que ce comité recommande au conseil d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale de type ouverture de rue pour permettre la construction d'un projet commercial intégré dans la zone C-13-011, situé à l'intersection des boulevards des Grives et du Plateau, conformément aux plans d'implantation et d'architecture de la banque proposés par le requérant, tels qu'annexés.

Recommander la dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à permettre l'utilisation d'un matériau de classe 2 sur une façade adjacente à une rue et à ne pas exiger une voie de circulation destinée aux véhicules d'incendie autour de chaque bâtiment principal pour l'immeuble situé dans la zone C-13-011, localisée à l'intersection des boulevards des Grives et du Plateau.

#### ADOPTÉE

- 18. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, projet commercial intégré Carrefour du Versant Ouest – Terrain localisé au nord-ouest de l'intersection de la Montée Paiement et du boulevard Gréber - et dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant l'exemption d'aménager une voie de circulation autour de chaque bâtiment principal dans ce projet commercial intégré – district électoral du Versant**

#### R-CCU-2007-08-22 / 211

Que ce comité recommande au conseil d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la réalisation du projet commercial intégré Carrefour du Versant Ouest sur le terrain localisé au nord-ouest de l'intersection du boulevard Gréber et de la montée Paiement, tel que démontré sur les plans suivants :

- Plan d'implantation et d'intégration architecturale, préparé par L'agence d'urbanisme de l'Outaouais le 7 août 2007.
- Élévations proposées et perspective, préparé par DCYSM Architectes le 7 août 2007.

Que ce comité recommande également au conseil d'approuver la dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant l'exemption d'aménager une voie de circulation autour de chaque bâtiment principal du projet commercial intégré Carrefour du Versant Ouest à être réalisé sur le terrain localisé au nord-ouest de l'intersection de la Montée Paiement et du boulevard Gréber.

#### ADOPTÉE

- 19. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur particulier d'insertion commerciale du boulevard Saint-Joseph afin d'installer une enseigne – 228, boulevard Saint-Joseph – district électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne**

#### R-CCU-2007-08-22 / 212

Que ce comité recommande au conseil d'approuver l'installation de l'enseigne identifiant la *Place Saint-Joseph*, sise au 228, boulevard Saint-Joseph, telle qu'illustrée et proposée (3 août 2007) par le requérant.

#### ADOPTÉE

20. **Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur particulier d'insertion commerciale du boulevard Saint-Joseph afin d'installer deux enseignes pour le commerce *Centre santé* – 173-177, boulevard Saint-Joseph – district électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne**

R-CCU-2007-08-22 / 213

Que ce comité recommande au conseil d'approuver l'installation des deux enseignes telles qu'apposées par la propriétaire du commerce *Centre santé* sis au 173-177, boulevard Saint-Joseph.

**ADOPTÉE**

21. **Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur particulier d'insertion commerciale du boulevard Saint-Joseph afin d'installer deux enseignes – 180, boulevard Saint-Joseph – district électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne**

R-CCU-2007-08-22 / 214

Que ce comité recommande au conseil d'approuver l'installation des deux enseignes telles qu'apposées par le propriétaire du commerce *Métropolis Art Décor* sis au 180, boulevard Saint-Joseph.

**ADOPTÉE**

22. **Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur particulier d'insertion commerciale du boulevard Saint-Joseph afin d'installer un nouveau revêtement de stuc acrylique en façade avant – 224, rue Montcalm – district électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne**

R-CCU-2007-08-22 / 215

Que ce comité recommande au conseil d'approuver l'installation d'un nouveau revêtement de stuc acrylique de couleur *SICO 6110-53 Thé au citron* pour la masse principale du mur et la couleur *SICO 6192-63 Orme champêtre* pour les moulures pour le bâtiment sis au 224, rue Montcalm.

**ADOPTÉE**

23. **Plan d'implantation et d'intégration architecturale - secteur d'insertion patrimoniale du Vieux-Aylmer pour agrandir et rénover extérieurement le club-house du golf Rivermead – 150, chemin Rivermead – district électoral de Deschênes**

R-CCU-2007-08-22 / 216

Que ce comité recommande au conseil d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant à permettre l'agrandissement et des rénovations extérieures au bâtiment du 150, chemin Rivermead.

**ADOPTÉE**

- 24. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - secteur particulier d'insertion villageoise de l'Avenue de Buckingham – afin d'autoriser la rénovation extérieure du bâtiment commercial - 120, rue Joseph - district électoral de Buckingham**

**R-CCU-2007-08-22 / 217**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'autoriser la rénovation extérieure du bâtiment commercial situé au 120, rue Joseph - secteur particulier d'insertion villageoise de l'Avenue de Buckingham.

**ADOPTÉE**

- 25. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - secteur particulier d'insertion villageoise de l'Avenue de Buckingham – afin de construire un bâtiment de trois logements - 348, avenue de Buckingham district électoral de Buckingham**

**R-CCU-2007-08-22 / 218**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment de trois logements au 348, avenue de Buckingham et ce, tel que présenté sur le plan d'implantation et les élévations projetées déposées en date du 4 juillet 2007.

**ADOPTÉE**

- 26. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - zone d'insertion villageoise de la rue Main - ayant pour but la remise en état de la façade avant d'un bâtiment à usage mixte – 318, rue Main – district électoral du Lac-Beauchamp**

**R-CCU-2007-08-22 / 219**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la zone d'insertion villageoise de la rue Main ayant pour but la remise en état de la façade avant d'un bâtiment à usage mixte – 318, rue Main – tel que démontré dans le document suivant :

- Plan d'implantation, photo du bâtiment existant et montage photo des travaux proposés, préparé par Service Design Enr. en date du 27 juin 2007.

**ADOPTÉE**

- 27. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - secteur d'insertion villageoise Du-Moulin - visant à permettre l'installation d'une enseigne détachée sur poteau pour le commerce « casse-croûte Mimi » - 333, rue Notre Dame – district électoral du Lac-Beauchamp**

**R-CCU-2007-08-22 / 220**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant à permettre l'installation d'une enseigne détachée sur poteau pour le commerce « casse-croûte Mimi » situé sur le terrain sis au 333, rue Notre-Dame, et ce, conditionnellement à la réalisation d'un

aménagement paysager à la base de l'enseigne, tel que démontré sur les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Louis Lavoie, Arpenteur-Géomètre, le 7 mars 2006 et modifié par le Service de l'urbanisme le 13 juin 2007;
- Photos de la propriété et de l'enseigne proposée.

**ADOPTÉE**

- 28. Dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau et plan d'implantation et d'intégration architecturale – Secteur de redéveloppement du Moulin – Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement comportant 9 places – 191, rue Brian – district électoral du Lac-Bauchamp**

**R-CCU-2007-08-22 / 221**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver la dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau et au plan d'implantation et d'intégration architecturale dans le but de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement comportant 9 cases sur le terrain sis au 191, rue Brian, tel que démontré sur le plan suivant, et ce, conditionnellement à l'installation de supports vélo sur la propriété sise au 374 à 400 boulevard Maloney Est.

- Plan d'implantation – Nouveau stationnement rue Brian, préparé par SLBL Construction, daté du 2 mai 2007 et révisé par le Service d'urbanisme le 7 août 2007.

**ADOPTÉE**

- 29. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - secteur de redéveloppement de Deschênes - pour approuver la construction d'un garage détaché – 20, rue Madaire - district électoral de Deschênes**

**R-CCU-2007-08-22 / 222**

Que ce comité recommande au conseil d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Deschênes, pour approuver la construction d'un garage détaché – 20, rue Madaire, conditionnellement à ce que la remise existante soit démolie suite à la construction du garage.

**ADOPTÉE**

- 30. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Deschênes pour approuver la construction d'un garage détaché – 72, rue Deschênes – district électoral de Deschênes**

**R-CCU-2007-08-22 / 223**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de Deschênes, pour la construction d'un garage détaché sur le terrain sis au 72, rue Deschênes.

**ADOPTÉE**

**31. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - secteur de redéveloppement du boulevard Saint-René et rue Main – pour régulariser la construction d'un bâtiment accessoire (un garage) - 338, rue Mondoux – district électoral du Lac-Beauchamp**

**R-CCU-2007-08-22 / 224**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant à régulariser la construction d'un bâtiment accessoire (un garage) dans le secteur de redéveloppement du boul. Saint-René et rue Main, plus spécifiquement pour la propriété située au 338, rue Mondoux et ce, conditionnellement à la plantation d'un arbre dans la cour avant. Le projet est démontré sur les plans suivants:

- Plan intitulé : Localisation – P.I.I.A. redéveloppement – 338, rue Mondoux, préparé par le Service d'urbanisme;
- Plan intitulé : Plan d'implantation, croquis du garage projeté et photos du site – P.I.I.A. redéveloppement – 338, rue Mondoux, préparé par le Service d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**32. Plan d'implantation et d'intégration architecturale - Secteur de redéveloppement du boulevard Saint-René et Main - Construction d'un bâtiment accessoire (une remise) - 374, rue Laviolette – district électoral du Lac-Beauchamp**

**R-CCU-2007-08-22 / 225**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment accessoire (une remise) dans le secteur de redéveloppement du boulevard Saint-René et Main, plus spécifiquement pour la propriété située au 374, rue Laviolette, tel que démontré sur les plans suivants :

- Plan intitulé : Localisation – 374, rue Laviolette;
- Plan intitulé : Implantation – croquis de la remise – P.I.I.A. redéveloppement – 374, rue Laviolette.

**ADOPTÉE**

**33. Plan d'implantation et d'intégration architecturale, secteur de redéveloppement de la Ceinture de l'Île-de-Hull pour construire un bâtiment accessoire dans la cour arrière – 41, rue Charlevoix – district électoral de Hull**

**R-CCU-2007-08-22 / 226**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver la construction du bâtiment accessoire (garage) de 33,02m<sup>2</sup> au 41, rue Charlevoix, tel qu'illustré sur les dessins fournis par le propriétaire lors de l'émission du permis de construction (24 mai 2002), mais ayant des dimensions de 4,87m X 6,78m.

**ADOPTÉE**

- 34. Travaux d'agrandissement d'une résidence unifamiliale et d'une terrasse, construction d'une remise, installation d'une piscine et d'une clôture dans le site du patrimoine James-Murray / Poplar / Jean-René-Monette – 180, rue James-Murray — district électoral du Lac Beauchamp**

**R-CCU-2007-08-22 / 227**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver les travaux d'agrandissement d'une résidence unifamiliale et d'une terrasse, la construction d'une remise, l'installation d'une piscine et d'une clôture dans le site du patrimoine James-Murray / Poplar / Jean-René-Monette sur la propriété sise au 180, rue James-Murray.

**ADOPTÉE**

- 35. Travaux dans le site du patrimoine du Portage pour permettre l'installation d'enseignes pour le commerce *Fuji Sushi Express* – 163, promenade du Portage – district électoral de Hull**

**R-CCU-2007-08-22 / 228**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver l'installation de l'enseigne à modules détachés et l'enseigne à lettrage collée dans la vitrine telles que proposées par le requérant du commerce *Fuji Sushi Express*.

**ADOPTÉE**

- 36. Usage conditionnel visant l'aménagement d'un logement additionnel dans une habitation unifamiliale isolée - 24, rue des Salins - district électoral de Limbour**

**R-CCU-2007-08-22 / 229**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un usage conditionnel visant l'aménagement d'un logement additionnel dans une habitation unifamiliale isolée à construire sur le terrain sis au 24, rue des Salins.

**ADOPTÉE**

- 37. Demande d'autorisation d'usage conditionnel visant l'aménagement d'un logement additionnel dans une habitation unifamiliale isolée en construction – 417, rue de Sainte-Maxime - district électoral de Limbour**

**R-CCU-2007-08-22 / 230**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver un usage conditionnel visant l'aménagement d'un logement additionnel dans une habitation unifamiliale isolée à construire sur le terrain sis au 417, rue de Sainte-Maxime.

**ADOPTÉE**

- 38. Dérogations mineures au règlement de zonage 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à réduire les exigences relatives à la marge latérale sur rue pour régulariser treize habitations isolées dans les phases de développement 30, 31, 32 et 34 du projet résidentiel « Le Plateau », district électoral de Deschênes**

**R-CCU-2007-08-22 / 231**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver les demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à réduire les exigences relatives à la marge latérale sur rue pour régulariser treize habitations isolées dans les phases de développement 30, 31, 32 et 34 du projet résidentiel « Le Plateau ».

**ADOPTÉE**

- 39. Dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à réduire la marge latérale nord de 1,5m à 1m afin de permettre la construction d'un abri d'auto – 26, rue Boucher – district électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne**

**R-CCU-2007-08-22 / 232**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver la dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau pour l'immeuble situé au 26, rue Boucher, visant à réduire la marge latérale nord de 1,5m à 1m afin de permettre la construction d'un abri d'auto.

**ADOPTÉE**

- 40. Dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à réduire la marge latérale nord de 1,5m à 0,8m afin de permettre la construction d'un abri d'auto – 115, rue Isabelle – district électoral de Saint-Raymond-Vanier**

**R-CCU-2007-08-22 / 233**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver la dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau pour l'immeuble situé au 115, rue Isabelle, visant à réduire la marge latérale nord de 1,5m à 0,8m afin de permettre la construction d'un abri d'auto.

**ADOPTÉE**

- 41. Dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à réduire la marge latérale ouest de 3m à 1,5m, la largeur du mur avant de 10m à 8,3m et le nombre de cases de stationnement de 4 à 3 – 40, rue Dumas – district électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne**

**R-CCU-2007-08-22 / 234**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver la dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau pour l'immeuble situé au 40, rue Dumas, visant à réduire la marge latérale ouest de 3m à 1,5m, la largeur du mur avant de 10m à 8,3m et le nombre de cases de stationnement de 4 à 3.

**ADOPTÉE**

42. **Dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à réduire la superficie minimale de plancher requise de 2 000m<sup>2</sup> à 976m<sup>2</sup> pour un commerce de la classe d'usage C1 – 135, boulevard du Plateau – district électoral de Val-Tétreau**

**R-CCU-2007-08-22 / 235**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver la dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau pour l'immeuble situé au 135, boulevard du Plateau, visant à réduire la superficie minimale de plancher requise de 2 000m<sup>2</sup> à 976m<sup>2</sup> pour un commerce de la classe d'usage C1.

**ADOPTÉE**

43. **Dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau visant à augmenter de 4,5 mètres à 5,79 mètres la hauteur d'un garage privé et augmenter de 2,5 mètres à 3,66 mètres la hauteur de la porte du garage situé au 1171, rue Jacques-Cartier – district électoral des Riverains**

**R-CCU-2007-08-22 / 236**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver la dérogation mineure au règlement de zonage numéro 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but d'augmenter la hauteur d'un garage privé de 4,5 mètres à 5,79 mètres et augmenter la hauteur d'une porte de garage de 2,5 mètres à 3,66 mètres afin de permettre la modification d'un garage détaché sur la propriété sise au 1171, rue Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**

44. **Dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 503-2005 de la Ville de Gatineau – Réduire la superficie minimale d'un terrain de 800 mètres carrés à 696,8 mètres carrés afin de permettre la création d'un nouveau lot à même une partie du lot 1 372 257 – 171, chemin de Chambord – district électoral de Bellevue**

**R-CCU-2007-08-22 / 237**

Que ce comité recommande au conseil d'approuver la dérogation mineure au règlement de lotissement numéro 503-2005 de la Ville de Gatineau visant à réduire la superficie minimale d'un terrain de 800 mètres carrés à 696,8 mètres carrés afin de permettre la création d'un nouveau lot à même une partie du lot 1 372 257 correspondant au 171, chemin de Chambord et ce, conditionnellement à ce que les grands pins existants puissent être conservés lors de la construction d'une habitation.

**ADOPTÉE**

45. **Varia**

**a) Hôtel Chez Henri**

Une mise en demeure a été transmise au propriétaire afin que des travaux soient effectués dans le but de maintenir en bon état le bâtiment. Une rencontre est prévue avec le propriétaire sur les interventions à effectuer et le suivi sera présenté éventuellement aux membres du CCU.

**45 Varia (suite)**

**b) Maison John Mclean – 10, rue Principale**

La firme Exige a été mandatée par le propriétaire de l'immeuble afin d'évaluer les travaux qui doivent être apportés au bâtiment en vue de le restaurer. Une inspection du bâtiment est prévue le 29 août 2007 et un rapport détaillé sera remis au propriétaire dans environ 6 semaines.

**c) Pavage en cour avant**

Différentes précisions sont demandées en ce qui concerne les démarches entreprises avec des contrevenants qui auraient asphalté la cour avant de certains immeubles.

De plus, des explications sont données concernant les différentes dispositions réglementaires applicables aux bâtiments résidentiels et commerciaux.

**46. Dépôt de documents**

46.1 Pétition sur l'espace vert situé sur la rue Bélanger entre l'église Saint-Grégoire-de-Naziance et la cour de l'école Saint-Michel – secteur de Buckingham.

**47. Levée de la séance**

La séance est levée à 20 h 45.